

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00375
Numéro SIREN : 395 030 844
Nom ou dénomination : SANOFI

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 73679

SANOFI

Société Anonyme au capital de 2 527 121 390 €
Siège social : 54, rue La Boétie – 75008 PARIS
395 030 844 R.C.S. PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 3 MAI 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le trois mai, à quatorze heures trente, les actionnaires de la société Sanofi (la « Société »), société anonyme au capital de 2 527 121 390 euros, divisé en 1 263 560 695 actions de deux euros chacune, entièrement libéré, ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte à Paris Expo Porte de Versailles - 1, place de la Porte de Versailles, Hall 5.1 - 75015 Paris.

L'Assemblée est retransmise en direct par visioconférence.

L'avis préalable de réunion à l'Assemblée est paru dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » du 25 mars 2022.

La convocation par le Conseil d'administration a été effectuée suivant avis inséré dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » et dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » du 11 avril 2022.

Conformément à la loi, les titulaires d'actions nominatives ont été régulièrement convoqués par lettre simple et les Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception.

Les commissaires aux comptes assistent à la réunion. Alexis Hurtrel, du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, représente le collège des commissaires aux comptes.

Serge Weinberg préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Yannick Chalmé, représentant la société L'Oréal, et Olivier Desnos, représentant AMUNDI, les deux actionnaires présents, représentant tant par eux-mêmes, que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Philippe Peyre est désigné comme Secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président ouvre la séance.

Maître Raynald Parker, Huissier de justice assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires ayant voté par correspondance possèdent

- 873 688 151 actions, soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote et totalisent 995 001 917 voix pour les résolutions à caractère ordinaire ; et
- 873 763 656 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote et totalisent 995 154 049 voix pour les résolutions à caractère extraordinaire.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1/ les statuts de la Société,

2/ les avis de réunion et de convocation, à savoir :

- un exemplaire du « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » en date du 25 mars 2022 contenant l'avis préalable de réunion,
- un exemplaire du journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » et du « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » du 11 avril 2022 contenant l'avis de convocation,
- les copies des lettres recommandées adressées aux Commissaires aux comptes,
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires nominatifs,

3/ les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance et les votes transmis électroniquement par VOTACCESS qui y sont annexés,

4/ le d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 février 2022 et les différents documents qui, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code de commerce, ont été tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, notamment :

- les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2021, les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que l'inventaire des valeurs mobilières,
- les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice, sur l'activité du Groupe, sur le gouvernement d'entreprise et sur les données sociales, environnementales et sociétales,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- les projets de résolutions.

Puis, le Secrétaire de l'Assemblée déclare que :

- les formules de procuration et de vote par correspondance adressées aux actionnaires par la Société étaient accompagnées des documents et comportaient les mentions prévues par les articles R. 225-76 à R. 225-78 du Code de commerce,
- les documents et renseignements énumérés aux articles R.22-10-23, R.225-81 et R.225-83 du même Code ont été mis en ligne sur le site internet de la Société et ont été adressés avant l'Assemblée aux actionnaires qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article R. 225-88 dudit code,
- la liste des actionnaires arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, et
- qu'en outre, les documents et renseignements prévus par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'Assemblée.

Le Secrétaire rappelle ensuite que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

A titre ordinaire :

.../...

- Nomination de Carole Ferrand en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Emile Voest en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Antoine Yver en qualité d'administrateur

.../...

A titre ordinaire et extraordinaire :

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Aucun projet de résolution ni aucun point à l'ordre du jour n'a été déposé par des actionnaires.

.../...

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination de Carole Ferrand en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme Carole Ferrand en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est **adoptée** :

901 206 962 voix pour

91 811 264 voix contre

1 983 691 abstentions

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination de Emile Voest en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme Emile Voest en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est **adoptée** :

984 049 025 voix pour

8 887 656 voix contre

2 065 236 abstentions

DIXIÈME RÉOLUTION

Nomination de Antoine Yver en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme Antoine Yver en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est **adoptée** :

983 992 599 voix pour

8 928 610 voix contre

2 080 708 abstentions

.../...

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations, pour effectuer tous dépôts (y compris tout dépôt au greffe compétent) et formalités requis par la loi.

Cette résolution est **adoptée** :

992 857 360 voix pour

165 664 voix contre

2 131 025 abstentions

.../...

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Paris, le 23 mai 2022



Alexandra Roger

Head of Securities Law and Capital Markets

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022 – 9H00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 201

Tenue au siège social : 54, rue La Boétie - 75008 Paris

Etaient présents ou représentés :

Serge WEINBERG	Président du Conseil
Paul HUDSON	Directeur Général
Christophe BABULE	Administrateur
Rachel DUAN	Administrateur (Zoom)
Lise KINGO	Administrateur (Zoom)
Patrick KRON	Administrateur
Wolfgang LAUX	Administrateur représentant les salariés
Barbara LAVERNOS	Administrateur (Zoom)
Fabienne LECORVAISIER	Administrateur
Mélanie LEE	Administrateur
Carole PIWNICA	Administrateur (Zoom)
Gilles SCHNEPP	Administrateur
Diane SOUZA	Administrateur
Thomas SÜDHOF	Administrateur
Ceng-Yann TRAN	Administrateur représentant les salariés

Assistaient à la séance ou partiellement :

Jean-Baptiste de CHATILLON	Vice-Président Exécutif – Directeur Financier
Loïc GONNET	Head of Mergers and Acquisitions - Finance (Zoom)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Philippe PEYRE.

.....
.....
.....

6. Compte-rendu du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE du 15 février 2022

Gilles Schnepf fait le Compte-rendu du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

.....
.....
.....

4. Evolution de la composition du Conseil et des Comités

Le Comité a discuté les évolutions du Conseil et des Comités. Il propose au Conseil de proposer à l'Assemblée Générale, le renouvellement de Paul Hudson, Christophe Babule, Patrick Kron et Gilles Schnepf. Afin de renforcer les compétences scientifiques, en particulier en oncologie, et financière, il propose aussi la nomination à l'Assemblée Générale de Carole Ferrand, Emile Voest et Antoine Yver. Afin de permettre ces évolutions sans augmenter la taille du Conseil.

Mélanie Lee et Carole Piwnica quittent le Conseil. Le Président a remercié Carole Piwnica pour sa contribution à la transformation du groupe au cours de ses presque 12 années de mandat, et Mélanie Lee pour sa contribution à la réorientation scientifique du groupe et à la création du Comité Scientifique.

Des mandats de 3 ans seront proposés aux nouveaux membres afin d'étaler les renouvellements et d'éviter que la moitié du Board soit renouvelable en 2026. Après ces changements, le taux de féminisation est de 43 % et le taux d'indépendance de 71 %.

Après l'Assemblée Générale, Carole Ferrand rejoindra le Comité d'Audit et Emile Voest et Antoine Yver le Comité Scientifique. De plus pour remplacer les départs, il sera proposé au Conseil de nommer Wolfgang Laux au Comité des Rémunérations et Barbara Lavernos au Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Serge Weinberg remercie Carole Piwnica pour sa contribution au cours de ces presque 12 ans. Il rajoute que l'indépendance a une définition formelle, mais ce qui compte avant tout, c'est l'état d'esprit, et Carole Piwnica a été un exemple pour tous d'indépendance au cours de ces années parfois difficiles. Puis Serge Weinberg remercie Mélanie Lee pour sa contribution à la création du Comité Scientifique. Il rappelle qu'avant cette création les débats sur la R&D étaient limités. Il remercie aussi Mélanie Lee pour son jugement toujours clairvoyant sur les individus. Il faut poursuivre le renforcement du Comité Scientifique et développer ses compétences, en particulier en oncologie d'où les 2 recrutements proposés.

Thomas Südhof souligne le niveau impressionnant des deux candidats, l'un Antoine Yver venant de l'industrie et avec une très grande expérience en développement, et l'autre Emile Voest avec un profil plus académique, tous les deux étant des experts reconnus en Oncologie.

Puis Gilles Schnepf poursuit la présentation du compte-rendu.

.....
.....
.....

Le Conseil d'Administration a l'unanimité approuve les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, ainsi que le communiqué de presse.

.....
.....
.....

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL
Fait à Paris, le 24 mai 2022



Philippe Peyre
Secrétaire du Conseil d'administration